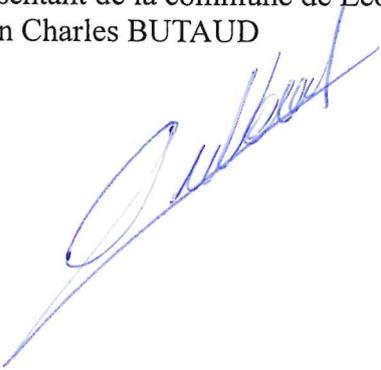
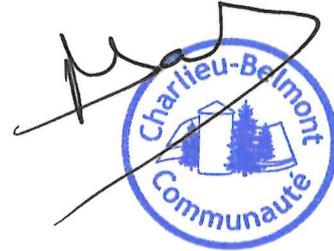


- délègue à M. le Président le soin de signer la convention après avis conforme du comptable public.
- Dit que la dépense est prévue au budget annexe assainissement collectif

Le Secrétaire de séance
Représentant de la commune de Ecoche
M Jean Charles BUTAUD



Le Président de la Communauté
De Communes
M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20250417-2025-082-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/04/2025
Publication : 22/04/2025